



**Approuvée** : 23 juin 1999, 6 déc. 2025

**Révisée (Comité LDC)** : 28 novembre 2011, 14 octobre 2021, 23 oct. 2025

**Modifiée** : 28 mars 2012, 22 mars 2017, 23 oct. 2025

Page 1 de 1

## **PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire du Grand Nord entend donner à tous les élèves l'occasion de prolonger, d'enrichir et de compléter les apprentissages réalisés en salle de classe en favorisant l'organisation de sorties éducatives, culturelles et sportives menées à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale.

## **PRINCIPES DIRECTEURS**

La sécurité et le bien-être des élèves sont prioritaires.

Les sorties soutiennent le curriculum, enrichissent l'expérience éducative et valorisent la langue et la culture francophones.

Les sorties doivent être accessibles et inclusives, en réduisant les obstacles qui pourraient limiter la participation des élèves.

Les activités favorisent l'engagement des élèves, la collaboration avec la communauté et le respect de l'environnement.

Les sorties éducatives, culturelles et sportives doivent être approuvées selon les modalités prescrites dans les directives administratives de la présente politique. Les sorties classées à risque très élevé nécessitent l'approbation du Conseil, sur recommandation de la direction de l'éducation.

## **DIRECTIVES ADMINISTRATIVES**

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

## **RÉVISION**

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.